

CARNETS SUR SOL

Quand les mots empêchent de penser

Le nouvel *earworm* de l'été.

Tandis que le monde va comme il va, la France met ses voisins dans la bonne humeur en inaugurant une jolie polémique à caractère estival, parfaite pour meubler les JT de l'été où il est bien sûr défendu de parler de ce qui se passe à plus de 50m d'une plage ou d'un bouchon. Et de manière plus générale de parler de choses importantes : les guerres et les tendances du monde ne peuvent pas s'exercer pendant le mois d'août, c'est bien connu. Après la tradition antique de la trêve hivernale, elles sont suspendues par le concept plus récent d'aveuglement estival.

Et quoi de mieux que de passer l'été à causer de tenues de plage, surtout si cela permet de faire semblant de parler politique (car on est des gens sérieux, tout de même). La corrélation entre attentats (par des fumeurs de spliff et buveurs d'alcool) et tenue religieuse constitue déjà un biais assez surprenant, et plutôt déplaisant ? les mêmes qui recommandent en façade de ne pas faire d'amalgame proposent le meilleur raccourci entre une pratique religieuse active et ostensible (dont on peut au demeurant discuter les préceptes autant qu'on veut) et la destruction de la société au nitrate d'ammonium.

Mais que les hommes politiques soient de mauvaise foi et les journalistes complaisants en y donnant un écho superflu pour vendre du papier, il n'y a pas là grande nouveauté.

En revanche, ce qui n'est pas une nouveauté non plus, mais entre davantage dans les attributions habituelles de CSS, c'est l'usage des mots. Le vocable burkini est repris par tous, et guère interrogé. Or :

¶ Le mot est un néologisme très adroit (quelle juxtaposition !), mais il ne reflète pas du tout la réalité du vêtement. Il s'agit d'une combinaison de plongée avec un foulard un peu bouffant, des manches un peu amples ; dans la rue, ça ressemblerait à une chemise et un vêtement amples pour femme, avec un foulard par-dessus. Alors que la référence à la burqa suggère qu'il s'agit de cacher l'entièreté de la femme (et, fait déterminant, son identité en supprimant le visage), on a simplement affaire à un vêtement à manches longues.

¶ Qu'il soit conçu, acheté et porté en revendication religieuse, très certainement, et là encore, il peut y avoir matière à débat (en France, la liberté d'expression religieuse dans l'espace public, garantie par la loi de 1905, est de plus en plus contestée pour pousser la pratique vers l'espace privé). C'est néanmoins, en l'état actuel, parfaitement légal ? cette tenue, dans la rue, sorte de ch?dar moulant (voire de simple association chemise ample / pantalon léger ou moulant), ne ferait même pas tourner la tête. Elle devient choquante manifestement par contraste avec ce que l'on attend d'une tenue de plage (il doit assurément faire chaud là-dessous, a fortiori

Copyright : DavidLeMarrec - 2016-08-18 12:26:13